

Éditorial

Forte de ses 16 ans d'existence et de plus de 5000 membres, l'association CISIC, à travers son journal annuel, vous invite à découvrir, outre ses activités et actualités, quelques nouveautés.

Un baptême de l'air pour des enfants implantés, un livret pour l'utilisation du téléphone en orthophonie, les aides sociales et fiscales en matière d'assurance, l'obtention de la carte d'invalidité nouvellement appelée carte mobilité inclusion, une réflexion sur la génétique et l'importance du dépistage. Autant de dossiers à parcourir et qui vous informent des dernières avancées dans le domaine de l'implant cochléaire.

Vous trouverez enfin les détails de la prochaine assemblée générale, ouverte à tous, et durant laquelle vous pourrez rencontrer professionnels et patients.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents et bénévoles, notre motivation n'ayant qu'un but : améliorer la vie quotidienne des implantés cochléaires.

Catherine Daoud, présidente du CISIC

Permanences CISIC à PARIS

➤ Nous contacter

Par mail : info@cisic.fr

Par SMS : 06 17 39 54 71

Par courrier : 41, rue Henri Barbusse, 75005 Paris

➤ Rencontrer nos bénévoles à Paris

41, rue Henri Barbusse, 75005 Paris

Métro : RER Port-Royal ou Luxembourg

Permanences tous les mardis de 14 h à 17 h hors congés scolaires (zone C).

- Découvrir des modèles d'implant cochléaire ainsi que de nombreuses brochures de présentation.
- S'informer et essayer les aides techniques permettant d'améliorer le confort d'écoute avec un implant cochléaire.

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

de 9h30 à 16h

Journée d'informations et assemblée générale

FIAP 30 rue Cabanis 75014 Paris

BAPTÊME DE L'AIR

Adhérente et bénévole du CISIC, maman d'un enfant implanté, Nathalie Goursaud a démarré une nouvelle aventure avec l'association **FLY n'KISS**. Cette association organise 4 journées de baptêmes de l'air pour des enfants malades, handicapés ou issus de milieux défavorisés.

Nathalie en a déjà fait profiter les enfants du CISIC âgés de 6 à 16 ans et vous propose une prochaine date : **samedi 15 septembre 2018 après-midi à Chartres (28)**.

Au delà du baptême de l'air qui sera offert à l'enfant implanté, c'est une après-midi d'activités autour du thème de l'avion et de l'air (construction d'avion en bois, de boomerang, de moulins à vent, ateliers maquillage et goûter...) qui est offerte à toute la famille, un point de rencontre entre parents d'enfants implantés dans une ambiance festive.

voyez vous mêmes !

Information et inscription OBLIGATOIRE : info@cisic.fr

Liens utiles :

<http://www.flynkiss.com>

« Merci pour ce moment exceptionnel pour nos enfants... »



« Maxime était ravi. »

« Vraiment un grand coup de chapeau ! »

► **Actualités du CISIC**

Les interventions du CISIC en milieu professionnel

☞ Souvent sollicités, nous intervenons depuis quelques années en milieu professionnel de la santé afin de présenter le point de vue des patients implantés.

☞ Nous leur apprenons souvent que beaucoup de malentendants ignorent cette possibilité de restaurer leur audition et qu'il est de leur responsabilité de les en informer. Nous n'omettons pas de dire à ces étudiants combien la rééducation orthophonique est plébiscitée par

les implantés et nous leur demandons de parler de l'implant cochléaire dans l'exercice de leur métier, notamment lorsqu'ils se trouveront en présence de patients sourds profonds n'ayant plus de compréhension de la parole.

☞ Ces réunions/cours sont animés par des bénévoles du CISIC ayant à cœur de convaincre ces audioprothésistes, orthophonistes que leurs interventions sont fondamentales dans la réussite de notre parcours d'implantés. Nos interventions sont riches en témoignages directs, souvent bouleversants.

☞ Ces présentations en milieu professionnel sont désormais rodées et ont prouvé leur utilité. Certains médecins et autres professionnels nous demandent spontanément d'intervenir sur ce mode. Ils sont nombreux à nous faire part de leur émotion après nos interventions...

☞ Les étudiants prennent conscience du drame de la surdité et comprennent le rôle majeur qu'ils jouent dans la réussite de notre parcours d'implantés.

Ils se montrent touchés par notre bonheur d'entendre à nouveau et se disent par ailleurs satisfaits de bénéficier d'informations concrètes sur notre vécu au quotidien.

Ils apprécient cette parole directe du patient qui vient compléter les cours théoriques. Grâce à ces cours, ils apprennent avec étonnement que les implantés cochléaires écoutent de la musique, chantent et participent à des karaokés ! Étudiants et professionnels nous gratifient parfois de messages de remerciements très chaleureux.

Joëlle Lecoq

► **Actualité**

Un outil pour téléphoner : le TCT-6



ÉVALUATION ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les échanges en face à face ne vous posent aucun problème ... mais vous avez du mal à comprendre au téléphone ou à soutenir une conversation téléphonique ?

Nous avons pour vous la solution : le TCT-6.

Réservé aux orthophonistes, le TCT-6 est un programme qui vise à restaurer la confiance du patient dans l'utilisation du téléphone et à le rendre plus autonome dans les échanges avec ses proches et ses collègues.

COMMENT SE DÉROULENT LES SÉANCES ?

Les séances se présentent sous forme de 6 modules de 54 exercices. Elles sont progressives, et vont de la répétition de mots simples et connus, prédéfinies inscrits dans un livret d'accompagnement, à des

phrases plus longues pour in fine vous impliquer dans de véritables conversations et jeux de rôle.

VOUS ÊTES IMPLANTÉ ET VOUS SOUHAITEZ TÉLÉPHONER ? FAITES CONNAÎTRE LE TCT-6 À VOTRE ORTHOPHONISTE.

Si vous faites actuellement des séances de rééducation avec une orthophoniste, il suffit de lui proposer de se procurer ce support.

Si vous ne faites plus de séances, demandez à votre ORL de vous prescrire de nouvelles séances et contacter votre orthophoniste en lui proposant d'utiliser le TCT-6.

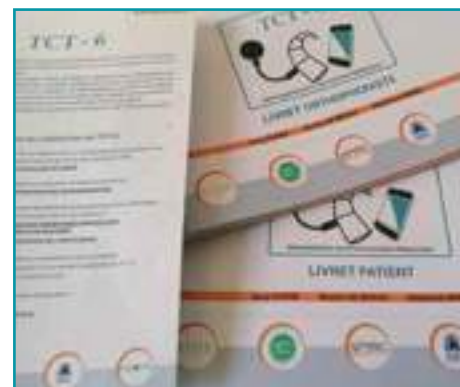
VOUS ÊTES ORTHOPHONISTE : COMMENT VOUS PROCURER LE TCT-6 ?

Le kit TCT-6 est toujours disponible gratuitement sur simple demande.



L'EFFICACITÉ DU TCT-6 DÉMONTRÉE

Une première étude de l'impact du TCT-6 réalisée en 2015 a produit des résultats très encourageants. Les personnes n'effectuaient aucun appel en vie quotidienne du côté de leur implant avant les séances de rééducation. A l'issue de la rééducation, ces patients passaient plus de 4 appels hebdomadaires. Un mois après, le nombre d'appels augmentait à une moyenne de 10 appels par semaine du côté de l'implant avec des pics à 30 appels en une semaine.



► Actualités

Aides sociales et fiscales

POURQUOI ASSURER SON IMPLANT COCHLEAIRE ?

Notice rédigée par une avocate spécialiste du handicap

Depuis la parution de l'arrêté ministériel du 2 mars 2009, les dépenses engagées dans le cadre de l'implantation cochléaire sont intégralement prises en charge par la sécurité sociale.

Sommes-nous tout à fait conscients du montant des sommes engagées par l'assurance Maladie pour chaque implantation ?

Sommes-nous certains de savoir qui paiera la facture en cas de problèmes ?

Bien sûr, nous savons que les fabricants garantissent cet implant cochléaire et que la sécurité sociale permet (sous conditions) de le renouveler au-delà d'un certain délai.

CONNAISSONS NOUS EXACTEMENT LES MODALITES DE CES GARANTIES ET DE CES RENOUVELLEMENTS ?

La réponse est clairement : NON

➔ Si je perds mon processeur, la sécurité sociale va-t-elle me permettre d'en obtenir un nouveau ?

➔ Si la partie interne est accidentée et ne fonctionne plus, qui va prendre en charge le remplacement de la nouvelle partie interne ?

NOTICE REDIGEE PAR UNE AVOCATE SPECIALISTE DU HANDICAP

Pour répondre à ces questions et éviter « les mauvaises surprises » à nos adhérents, nous avons jugé qu'il était indispensable et urgent de faire appel aux compétences d'une spécialiste « du droit du handicap » en la personne de Maître Alexandra GREVIN, afin de rédiger une "Notice d'information

sur la prise en charge et la garantie des implants cochléaires et processeurs".

Cette notice que nous diffusons, se veut très simple d'accès et suffisamment explicite.

Soyez curieux, Prenez le temps de bien l'étudier !

<http://www.cisic.fr/CISIC/media/doccisic/2017-12-21-notice-pourquoi-assurer.pdf>



Alexandra GREVIN
Avocat à la cour
Droit du handicap

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PRISE EN CHARGE ET LA GARANTIE DES IMPLANTS COCHLEAIRES ET PROCESSEURS

1. Qu'est-ce qu'un implant cochléaire ?

L'implant cochléaire comprend :

- une partie externe (processeur et antenne)
- une partie interne (l'implant proprement dit et un faisceau d'électrodes placé dans la cochlée).

2. Le coût de l'implant cochléaire :

Le coût global de l'implant cochléaire est estimé à environ 45.000 euros.

Il comprend : les bilans pré opératoires, l'opération, l'implant lui-même et la prise en charge post opératoire (réglages, rééducation).

3. Au moment de la pose d'un implant cochléaire et de son renouvellement, prise en charge par la Sécurité sociale :

- Concernant l'implant proprement dit :

- Pour être pris en charge par la Sécurité sociale, les implants cochléaires doivent présenter, notamment, une garantie supérieure ou égale à 10 ans. (article 2 de l'arrêté du 2 mars 2009, texte n°58)
- Le renouvellement de l'implant cochléaire n'est pris en charge qu'à l'issue de la période de garantie, soit après un délai de 10 ans. (article 2 de l'arrêté du 2 mars 2009, texte n°58)

- Concernant le processeur pour système d'implants cochléaires :

- Pour être pris en charge par la Sécurité sociale, les processeurs de ces systèmes doivent, notamment, avoir une garantie supérieure ou égale à 5 ans. (article 2 de l'arrêté du 2 mars 2009, texte n°58)
- Le renouvellement du processeur n'est pris en charge qu'après un délai minimum de 5 ans. (article 2 de l'arrêté du 2 mars 2009, texte n°58)

- Les tarifs maximums pris en charge par la sécurité sociale pour l'implant proprement dit et le processeur sont fixés par l'avis relatif aux tarifs et aux prix limites de vente au public (PLV) publié au Journal Officiel du 6 mars 2009, texte n°125.

- Pour un implant, le montant maximum est de 16.000 €
- Pour un processeur, le montant maximum est de 6.000 €.

4. En cours d'utilisation, garantie et implant cochléaire :

Ce qui est couvert par la garantie du fabricant	Ce qui n'est pas couvert par la garantie du fabricant
- Implant et/ou processeur défectueux	Les dommages matériels (dommages partiels ou destruction totale) résultant :
- Durée de la garantie du fabricant pour l'implant proprement dit : 10 ans	- d'un événement accidentel,
- Durée de la garantie du fabricant pour le processeur pour système d'implants cochléaires : 5 ans	- d'un vol,
	- d'un incendie,
	- ou de la perte.

- Au regard de ce qui précède, il apparaît qu'en cas de dommages matériels (entraînant une destruction totale ou partielle), de casse, de défaut d'entretien, d'usure résultant d'une mauvaise manipulation, de vol, de perte, la partie interne et la partie externe ne seraient pris en charge, ni par l'Assurance Maladie, ni par le CHU, ni par le Fabricant d'implants. Le patient serait alors dans l'obligation d'acheter, auprès du fabricant, le processeur externe (6.000 €) et/ou la partie interne (16.000 €).

- En revanche, en cas de dommages matériels (entraînant une destruction totale ou partielle), de casse, de vol, de perte ET si le processeur externe et la partie interne ont été assurés, l'assurance concernée pourra intervenir.

- Il convient de prendre un grand soin du processeur externe et de la partie interne. Le défaut d'entretien et/ou l'usure résultant d'une mauvaise manipulation ne seront pas pris en compte à quel que titre que ce soit (garantie ou assurance). Il faudra attendre la fin des délais légaux de renouvellement précités.

➤ Dossier spécial

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Les MDPH sont nées de la loi du 11 février 2005 :

loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

LA MDPH EST UN LIEU UNIQUE D'ACCUEIL :

elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

En pratique vous pouvez demander à la MDPH dans les cas les plus simples :

	Enfants	Adultes
une carte d'invalidité	X	X
une demande d'allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH)	X	
Un projet personnalisé de scolarisation (PPS),	X	
reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)		X
une prestation de compensation du handicap (PCH).	X	X
une allocation d'adulte handicapé (AAH)		X

➤ CONTENU DU DOSSIER À ADRESSER À LA MDPH

- Un courrier d'accompagnement.
- Un formulaire à retirer auprès de la MDPH de votre département ou à télécharger sur Internet. Il contient une partie administrative et un certificat médical.
- Un projet de vie.
- Une notice explicative de l'implant cochléaire.

Important : ne pas oublier de photocopier tout le dossier et l'envoyer en recommandé avec accusé de réception à la MDPH de son département.

Formulaire de demande(s) de prestations liées au handicap

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993>

➤ LE COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT

Ce courrier va récapituler toutes vos demandes (Carte d'invalidité nouvellement appelée carte mobilité inclusion, Allocation d'Adulte Handicapé (AAH), Prestation Compensation de l'Handicap (PCH) etc).

Il doit préciser :

- la gravité du handicap, à savoir que vous êtes porteur d'un implant cochléaire mais que vous êtes sourd total lorsque vous êtes sans votre processeur.
- La nécessité de demander à être entendu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) afin d'expliquer vos besoins. **Attention, ce n'est pas parce qu'on demande à être entendu qu'on le sera obligatoirement.**

➤ FORMULAIRE MDPH (CERTIFICAT MÉDICAL & AUDIOGRAMME)

Dans le cas d'une atteinte auditive, une description par un spécialiste ORL est obligatoire et les audiogrammes (non seulement l'audiogramme tonal mais également l'audiogramme vocal) seront essentiels pour préciser les retentissements des atteintes. L'audiogramme tonal doit avoir été effectué avec et sans appareillage et sera joint au formulaire.

Attention, la carte d'invalidité et ce qui en découle comme l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) se basent uniquement sur l'audiogramme tonal sans appareillage. En effet, en cas de déficience auditive, le taux d'incapacité se calcule à partir de l'audiogramme tonal sans appareillage.

Donc même si ce certificat médical comporte 2 audiogrammes avec et sans appareillage, **il est important que le médecin rappelle le texte législatif que l'on trouve dans le « GUIDE-BAREME POUR L'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES ET INCAPACITÉS DES PERSONNES HANDICAPÉES » qui précise, au chapitre 3 de l'annexe 2-4 du code de l'action sociale et des familles, que : « La mesure de la déficience auditive est faite sans appareillage. »**

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) se base sur un audiogramme tonal réalisé AVEC appareillage. Elle vise à compenser ce qui n'est pas compensé par les traitements et aides techniques pris en charges par la sécurité sociale.

À noter que le Décret n° 2015-1746 du 23 décembre 2015 relatif au certificat médical joint à la demande déposée en maison

départementale des personnes handicapées allonge de 3 à 6 mois la durée de validité du certificat médical.

➤ FORMULAIRE MDPH (PARTIE ADMINISTRATIVE)

Nous allons vous donner quelques conseils pour compléter ce formulaire afin d'y insérer les besoins liés à la compensation du handicap des personnes implantées. Mais il est très important que toutes les rubriques soient également remplies.

➤ LA PRESTATION DE COMPENSATION DE L'HANDICAP (PCH)

GÉNÉRALITÉS

Elle est constituée de 6 éléments :

- Aide humaine
- Aide technique
- Aménagement du logement
- Aménagement du véhicule
- Aide spécifique
- Aide animalière

Attention a bien cocher toutes les aides dont vous avez besoin.

LA PCH - AIDE HUMAINE

Cette aide permet à la personne handicapée d'être assistée par une tierce personne :

- soit pour rémunérer un service d'aide à domicile,
- soit pour dédommager un aidant familial (un membre de la famille qui n'est pas salarié pour cette aide).

L'aide humaine est conçue pour les handicapés moteurs, qui ont besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie. Les personnes implantées

ne sont donc pas généralement concernées par ce type d'aide, sauf cas particuliers de poly handicaps ou d'atteinte vestibulaire invalidante.

LA PCH - AIDE TECHNIQUE

Définition : Il s'agit de « tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne handicapée pour son usage personnel (...) »

Objectifs des aides techniques :

- Maintenir ou améliorer l'autonomie de la personne handicapée pour une ou plusieurs activités,
- Assurer sa sécurité,
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter l'intervention des aidants qui l'accompagnent.

Pour déterminer le montant de l'aide accordée, l'équipe pluridisciplinaire se base sur l'arrêté du 28 décembre 2005 qui fixe les tarifs des aides figurant dans la LPPR, extrait page 5.

Voir tableau ci-contre →

Dans le cadre de cette demande, il est obligatoire de joindre un ou 2 devis.

LA PCH - AIDE SPECIFIQUE ET EXCEPTIONNELLE

Charges spécifiques

Ce sont les **dépense permanentes et prévisibles** liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titres des autres éléments de la PCH. Il n'existe aucune liste limitative pour ces aides.

C'est dans ce cadre qu'il faut demander la prise en charge de l'assurance implant cochléaire en joignant une attestation de votre centre d'implantation qui recommande vivement cette assurance et mentionne le cout du processeur. La MDPH prend en charge 75 % du coût dans la limite de 100 € par mois.

Charges exceptionnelles

Ce sont les **dépenses ponctuelles** liées au handicap concernant par exemple l'achat d'un micro HF (acheté une fois pour toutes), des frais de réparation ou des frais de formation (LSF par exemple).

La MDPH prend en charge 75 % du coût dans la limite de 1800 € sur 3 ans.

➤ L'ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum. **Cette aide est attribuée sous condition de ressources.** La seule condition médicale est d'avoir un taux d'incapacité > 80 %. L'AAH est un substitut de revenus, dans l'hypothèse où l'on n'a pas droit à la pension

d'invalidité et peut-être versée à partir de l'âge de 20 ans.

➤ PROCEDURE SIMPLIFIÉE

Si vous souhaitez être reçu par la CDAPH, cochez « NON » à la rubrique « souhaitez vous bénéficier d'une procédure simplifiée ». Dans ce cas-là, le délai d'attente est un peu plus long mais vous pourrez exposer votre handicap et vos besoins pour compenser cet handicap.

Car si vous cochez « OUI », cela veut dire « je ne souhaite pas être entendu par la CDAPH ».

Aucune prestation n'est attribuée à titre définitif

➤ LE PROJET DE VIE

L'objectif du projet de vie est de permettre à l'équipe pluri-disciplinaire et aux membres de la CDAPH de comprendre notre handicap. Il faut leur transmettre et leur expliquer notre quotidien et ses difficultés. Il faut se mettre à la place

de l'équipe pluri-disciplinaire qui ne connaît pas notre handicap.

Le but du projet de vie est donc de décrire, à chaque moment de la journée, à chaque situation du quotidien, quel est notre handicap, qu'est-ce que nous entendons ou pas ? et donc ce dont nous avons besoin pour entendre correctement ou pour être alerté. Pour cela, il faut décrire une journée type en déroulant la journée quart d'heure par quart d'heure.

Quelques éléments à détailler :

- Qui nous réveille ? (conjoint, alarme ...)
- Dans certaines situations, nous sommes totalement sourds, la nuit par exemple.
- Que se passe t il en cas d'oubli de piles, de chargeur, de panne, d'accident ?
- Faire apparaître dans cette journée type le besoin d'aide technique : des dispositifs d'alerte visuels ou vibrants, équipement d'écoute pour la télévision, notre processeur ayant une distance limitée dans la capture du son.

Aides	Prise en charge à taux plein	Prise en charge à taux partiel
Aide figurant dans la LPPR	À 100 % dans la limite de 3 960 € par période de 3 ans	À 80 % dans la limite de 3 960 € par période de 3 ans
Aide ne figurant pas dans la LPPR	À 75 % dans la limite de 3 960 € par période de 3 ans	À 75 % dans la limite de 3 960 € par période de 3 ans

UN PREMIER CONSEIL :

sur votre demande de PCH éviter de mentionner les textes législatifs (référéncés en fin de ce document) car les personnes en charge d'étudier votre demande maîtrisent parfaitement tous les textes législatifs actuellement en vigueur en la matière, et vous risqueriez de « les irriter ».

UN SECOND CONSEIL :

attention de ne pas trop en rajouter. Un projet de vie qui fait 4 ou 5 pages devient très vite réhibitoire et le risque est grand qu'il soit lu en diagonale. Donc essayer quand même de bien cibler l'essentiel. C'est bien de montrer qu'on connaît ses droits mais ne pas donner l'impression qu'on en sait au moins autant que ceux qui sont chargés de l'attribution.

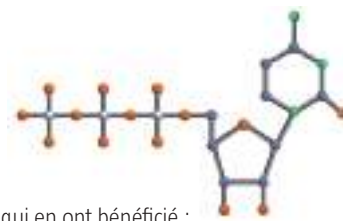
Le livret CISIC L'ambition d'entendre

L'ambition d'entendre rassemble un grand nombre de témoignages, d'informations, de conseils issus des expériences vécues par chacun.

76 pages pour tout savoir sur l'implant cochléaire, téléchargement gratuit en ligne sur www.cisic.fr

 Dossier

Surdités génétiques chez l'adulte



Intérêt du bilan génétique

Le vendredi 12 janvier 2018 s'est tenue au GH Pitié-Salpêtrière une journée de formation continue sur le sujet de la surdité génétique chez l'adulte, organisée par le centre constitutif Surdités génétiques de l'adulte, le Centre référent implant cochléaire et du tronc cérébral et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Cette journée a permis de faire valoir l'intérêt d'un bilan génétique chez l'adulte et d'évoquer les nouvelles connaissances sur la surdité génétique. Voici l'essentiel à retenir des différentes interventions.

A QUOI SERT UN BILAN GÉNÉTIQUE CHEZ L'ADULTE ? ÉVALUER LES RISQUES ET COMPRENDRE LES CAUSES

- 80% des surdités de l'enfant sont d'origine génétique.
- 100 gènes responsables de surdités sont identifiés
- 500 syndromes incluant une surdité ont été décrits.

D'où l'immense intérêt du bilan génétique pour connaître les modes de transmission des cas familiaux, évaluer les risques pour les enfants et comprendre les causes d'une surdité. En l'absence de symptômes, il est par ailleurs nécessaire d'entreprendre un dépistage familial précoce et sur le long terme, avec suivi audiométrique des enfants d'adultes sourds, le délai d'apparition de la surdité pouvant augmenter en fonction de l'anomalie génétique.

Les thérapeutiques de la surdité seront de plus en plus personnalisées et l'indication d'implantation cochléaire sera favorisée rapidement après la survenue d'une surdité.

COMMENT SE DÉROULE UNE CONSULTATION GÉNÉTIQUE ?

- ✕ Un examen clinique
- ✕ Un questionnaire
- ✕ Une prise de sang

La consultation génétique d'un patient malentendant, processus de longue durée, commence par un examen clinique approfondi réalisé par l'ORL du patient.

Pour cet examen, le patient doit présenter tous ses audiogrammes, scanners, IRM et son historique : antécédents obstétricaux, traitement médicamenteux, exposition au bruit, évolutivité de la surdité, appareillage, signes associés (acouphènes, vertiges), développement (marche,

langage, etc.) et antécédents médicaux pouvant être associés à des surdités syndromiques ou d'origine génétique.

La suite de l'interrogatoire s'intéresse aux antécédents familiaux à travers un questionnaire très détaillé. Il aboutit à la réalisation de l'arbre généalogique qui va permettre de comprendre le mode de transmission de la pathologie. Le consentement éclairé du patient est nécessaire pour s'assurer de sa parfaite compréhension de l'intérêt et des conséquences de ce bilan pour lui et sa famille.

Un examen clinique complémentaire et une prise de sang sont réalisés pour rechercher d'autres anomalies associées, toujours dans le but de retrouver une surdité syndromique, c'est-à-dire d'origine génétique.

Une fois tous les résultats collectés, le médecin prescripteur revoit son patient pour une consultation d'annonce diagnostic au cours de laquelle il explique les modes et les risques de transmission de sa maladie, l'évolution possible de ses autres pathologies et les dépistages préconisés pour ses descendants. L'intervention d'un psychologue peut compléter cette prise en charge, les informations reçues étant parfois délicates à gérer par les patients.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION GÉNÉTIQUE

La consultation génétique a deux objectifs :

- 1 Aider au diagnostic d'une surdité
- 2 Anticiper les risques pour les enfants d'être porteurs d'une anomalie génétique identifiée dans sa famille.

INTÉRÊT RESSENTI PAR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES POUR LA CONSULTATION

Le CISIC a exposé les résultats d'un sondage sur l'intérêt ressenti par les patients vis-à-vis de la consultation génétique. Il ressort qu'en grande majorité, les patients n'ont pas de connaissances sur les surdités génétiques.

- 69% d'entre eux n'ont jamais réalisé de recherche génétique car elle leur a rarement été proposée
- 98% des patients ne redoutent pas ces résultats

Parmi ceux qui en ont bénéficié :

- 36 % ont obtenu des informations sans identification de leur surdité
- 44% ont pu connaître l'origine de leur surdité
- 86% ignorent que 80% des surdités enfantines et peut-être 50% des surdités adultes sont d'origine génétique
- 63% estiment importante cette recherche génétique pour faire avancer la recherche
- 55% pour connaître les risques de transmission de la surdité à leur descendance
- 53 % pour connaître l'origine de leur surdité
- 28% seulement en attendent une connaissance des risques des pathologies associées pour eux-mêmes et leur descendance

QU'EST-CE QUE LA THÉRAPIE GÉNÉTIQUE ?

La thérapie génique consiste à transférer un matériel génétique dans les cellules atteintes à l'aide d'un vecteur, qui peut être un virus (après élimination de son pouvoir pathogène) afin d'obtenir un effet thérapeutique transitoire ou permanent. Dans le cadre des maladies génétiques, elle permet d'apporter la copie normale du gène muté, en cause dans la surdité, d'inhiber ce gène ou d'en modifier l'expression.

Les principes clés du progrès de la thérapie génique sont :

- ✓ l'identification du gène réparateur et du virus qui permettra de transférer ce gène dans l'oreille,
- ✓ l'organisation des tests cliniques,
- ✓ l'implication d'un industriel pour la fabrication du produit.

Le développement de cette approche thérapeutique passera donc certainement par un travail concerté entre scientifiques, cliniciens et industriels.

OÙ EN EST LA RECHERCHE ?

L'ouverture d'un Institut de l'Audition et d'un centre de recherche clinique est annoncée pour fin 2018. Leur fonctionnement permettra de décloisonner recherche fondamentale et

clinique et d'apporter de nouvelles solutions aux malentendants, notamment des thérapies génétiques dont le but sera de freiner le développement d'une surdité et même de la réparer.

QUID DU SYNDROME D'USHER ?

Le syndrome d'Usher est une maladie qui associe une perte d'audition (surdité) et des troubles de la vue (rétinite pigmentaire). La surdité concerne les deux oreilles (surdité bilatérale). La rétinite pigmentaire peut évoluer jusqu'à la perte d'une partie ou de la totalité de la vue (cécité). Des troubles de l'équilibre peuvent également être présents.

Il existe trois formes différentes du syndrome d'Usher : elles dépendent de l'âge auquel la maladie se manifeste, de la gravité de la surdité et de la présence ou non de troubles de l'équilibre.

La forme la plus sévère, Usher 1 entraîne une surdité congénitale profonde, des problèmes vestibulaires bilatéraux et une rétinite pigmentaire qui apparaît à la puberté entraînant une cécité.

Plusieurs essais de thérapie génique réalisés sur le syndrome de Usher ont été publiés.

La première étude, portant sur le type 1G, visait à corriger l'anomalie génétique de la protéine appelée SANS qui est codée par le gène du

même nom et qui s'exprime au niveau des touffes ciliaires. Après injection de vecteur viral AAV8-SANS en néonatal au 2e jour de vie de souris atteintes, les chercheurs ont constaté une augmentation partielle de l'audition.

Une expérimentation analogue utilisant l'Anc80L65 a par ailleurs démontré son efficacité dans la thérapie génique du syndrome de Usher de type 1C : meilleure transduction au niveau de la cochlée avec une restauration auditive de meilleure qualité et qui reste pérenne et restauration vestibulaire complète.

Au vu des progrès réalisés chez l'animal, il y a maintenant un espoir réel pour que les thérapies géniques de la surdité s'appliquent un jour chez l'homme.

UNE APPROCHE PROMETTEUSE POUR LA THÉRAPIE GÉNIQUE : LE CRISP-R CAS9

Le système CRISP-R Cas9 est un outil d'édition et de correction du génome. Composé d'un ARN guide et d'une enzyme, il agit comme des ciseaux moléculaires : l'ARN guide permet d'identifier dans n'importe quelle cellule la séquence d'ADN atteinte du gène muté, puis l'endonuclease Cas9 la sectionne. La réparation de l'ADN se fait ensuite par les systèmes naturels de réparation de la cellule et, si besoin, une nouvelle séquence d'ADN

synthétique est ajoutée dans l'emplacement créé. Ce processus reproduit le système de défense naturel de certaines bactéries.

C'est le CRISP-R Cas9 qu'une équipe chinoise a utilisé dans une expérimentation récente sur la DFNA36, une mutation du gène TMC1 qui provoque des surdités progressives. Les chercheurs ont réalisé sur des souris une injection du complexe Cas 9 avec le gène TMC1 et avec l'ARN guide, grâce à un plasmide. Les résultats de cette injection sont extrêmement prometteurs : meilleure survie cellulaire, rétablissement de la mécano transduction et aussi amélioration des seuils auditifs.

IMPORTANCE DE LA CONSULTATION GÉNÉTIQUE

CONCLUSION :

Il est nécessaire d'inciter les personnes à la consultation génétique car la voie de la thérapie génique est l'avenir des traitements des surdités génétiques.

Le CISIC encourage le dépistage des surdités génétiques en tant qu'outil clé de la recherche médicale dans ce domaine. Car en l'absence de thérapies à ce jour, l'implant cochléaire représente une solution de qualité.

<http://www.sensgene-com>



RÉSUMÉ DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 SEPTEMBRE 2017

« Notre raison d'être reste telle qu'aux origines, informer et accompagner »

« Catherine Daoud » fondatrice et présidente du CISIC

Cisic a tenu sa 14^{ème} assemblée générale le 30 septembre dernier à la Fiap Jean Monnet à Paris. Comme de coutume, l'AG s'est prolongée par un repas avant d'ouvrir l'après-midi sur des ateliers de démonstrations et d'échanges avec les fabricants d'implants cochléaires et les revendeurs d'aides techniques à destination des porteurs d'implants cochléaires.

QUINZE ANS, CINQ MILLE MEMBRES...

L'assemblée générale a vu la présentation et l'approbation du rapport moral, le renouvellement des instances du Cisic et de son bilan financier.

Tarifs préférentiels de piles et d'aides techniques réservés aux adhérents CISIC

➤ AUDILO www.audilo.com

5 % de remise avec le code **audilo17cisic**
AUDILO 8, Passage des 2 Sœurs, 75009 Paris
Tél : 01 40 82 90 78, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.

➤ AUDIOFILS www.audio-market.fr

15 % de remise avec le code FCSE

➤ ODITIF www.oditif.fr

5 % de remise avec le code **cisic4oditif**
Emmanuelle SAILLET Tél : 01 30 36 14 02
mail : emmanuelle@oditif.fr

Observatoire SAV des fabricants

L'association a mis en place une veille sur les litiges ou désaccords concernant l'entretien et la réparation des processeurs d'implants cochléaires et de leurs accessoires, entre les porteurs d'implant et les fabricants, entre l'assureur et les fabricants et plus rarement entre les porteurs d'implant et l'assureur. Les témoignages sont à adresser à info@cisic.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CISIC, 41, rue Henri Barbusse, 75005 PARIS.

➤ **Rencontres**

Nos réunions d'informations

MONTPELLIER FUTURAPOLIS SANTÉ

Cisic au cœur du Futurapolis santéStart-up de l'innovation médicale

Le CISIC était présent aux côtés des start up de l'innovation médicale au salon Futurapolis Santé à Montpellier, les 13 et 14 octobre 2017.

Afin d'accompagner l'innovation en santé à travers nos témoignages en faveur de l'implant cochléaire, le CISIC a été invité au salon Futurapolis Santé, premier salon dédié à la santé de demain, organisé par la ville et la métropole de Montpellier en partenariat avec le magazine Le Point.

C'est à l'opéra Comédie, dans la « Galerie de la découverte » et aux côtés de fabricants de prototypes, équipements ou technologies de pointe dans le domaine de la santé que le CISIC, seule association de patients présente, a pu informer le grand public sur l'implant cochléaire.

➡ Informer à la fois le grand public et les professionnels de santé sur les possibilités de la réhabilitation auditive grâce aux implants cochléaires

➡ Soutenir les fabricants d'implants en témoignant de l'efficacité de leurs matériels : tels étaient les enjeux de cette journée.

Les bénévoles implantés présents sur le stand du Cisic ont été sollicités tout au long de la journée par un public très hétérogène : professionnels ou futurs praticiens de santé, simples curieux, malentendants porteurs de prothèses auditives, journalistes...

SAVOIR REPENDRE AUX QUESTIONS RECURRENTES

Les bénévoles ont répondu aux nombreuses questions récurrentes :

« Comment ça fonctionne ? Faut-il être tout à fait sourd ? Est-ce que c'est efficace ? »

Ils ont fait valoir les bénéfices de l'implant cochléaire auprès de ces publics très peu informés sur le sujet et informer que cette technologie n'était pas récente mais avait déjà...30 ans !

Danièle et Étienne à l'espace « Galerie des découvertes » ➤



CAEN LE 24 MARS 2018

Lors de cette journée d'informations, CISIC proposait trois stands d'essais techniques : (téléphone, télévision, Micro FM) rassemblés dans une vaste salle permettant les essais dans de bonnes conditions sonores dont sont toujours très demandeurs les implantés.

Atelier MPDH

Un atelier MDPH, animé par Joëlle Lecoq, bénévole à Rouen, a permis de faire le point et détailler les conditions à remplir et les pièces justificatives à fournir pour bénéficier de la carte d'invalidité aujourd'hui appelée carte à mobilité inclusion...

Pour conclure elle a expliqué les voies et délais pour former un recours en cas de refus.

Mais, comment ça marche ? ▼



BORDEAUX Journée d'information et d'échanges CISIC/CHU du 25 novembre 2017

Le CISIC et le service Implant cochléaire du CHU de Bordeaux ont organisé une journée d'information commune le 25 novembre à l'hôtel Kyriad à Mérignac.

Forte affluence du public pour cette journée du 25/11/2017 à Mérignac ou de nombreux sujets ont été abordés... questions-réponses avec l'équipe médicale, ateliers pratiques d'aides techniques, déjeuners.

Autant d'échanges entre professionnels de la santé, bénévoles et partenaires ont ravi toutes ces personnes présentes et très impliquées.



➤ *Corinne et Yves nos organisateurs
Pascal attentif...*

Pascale et nos 2 Joëlle ! ➤



➤ Rencontres

NICE le 14 Avril 2018

CISIC OFFICIELLEMENT PRÉSENT EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nous avons ce jour-là accueilli avec plaisir les membres représentant l'équipe d'implantation cochléaire des Hôpitaux Pédiatriques de Nice : le Dr Sonanda Bailleux, Coralie Brosse et Ana Giordano. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges et permis aux membres de l'équipe du CHU de nous exposer l'histoire et le fonctionnement de leur service.

Le service d'ORL des Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU-Lenval prend en charge les jeunes patients déficients auditifs de 0 à 18 ans, depuis le diagnostic néonatal jusqu'au passage à l'âge adulte. La taille modeste de cette équipe est un avantage : elle permet d'entretenir des relations privilégiées avec les jeunes patients et leur famille.

La création d'une dynamique bénévoles / adhérents

De nombreux bénévoles sont venus soutenir

Dominique, notre bénévole locale, dans sa présentation du CISIC et des informations clés aux adhérents de la région. Christiane a été officiellement investie pour représenter le Cisic au sein du CHU de Marseille.

Les démarches sont en cours aussi bien sur Nice que sur Marseille pour mettre en place des permanences CISIC.



➤ Nous retrouver sur internet
www.cisic.fr

➤ CISIC sur Facebook et Google

• Pour suivre l'actualité sur l'implant cochléaire et notre association.

www.facebook.com/cisic.info

• Un groupe, pour échanger avec des personnes concernées par l'implant cochléaire

www.facebook.com/groups/cisic/

• Le nouveau forum Google :

http://groups.google.com/group/implants_cochleaires

➤ CISIC sur Youtube

www.youtube.com/c/AssociationCISIC

➤ La veille du CISIC sur l'implant cochléaire dans la presse francophone

<http://www.scoop.it/t/implants-by-verodoc>

➤ La lettre mail mensuelle d'information

Pour recevoir la lettre mensuelle adressez-nous une adresse mail valide, et pensez à nous ajouter dans votre répertoire : info@cisic.fr.

PARTAGER SON EXPERIENCE... Témoignage de Michel, implanté en février 2018

Je m'appelle Michel et mon aventure avec l'implant cochléaire a commencé en automne 2017. Agé alors de 71 ans, journaliste à la retraite depuis un an, j'ai trouvé sur internet le site du CISIC...

En 1993, à l'âge de 47 ans, on m'avait diagnostiqué une otospongiose bilatérale et j'ai été opéré d'abord à l'oreille droite, plus sérieusement atteinte. Hélas, l'opération s'est soldée par un échec : cette oreille est devenue sourde, pour une raison inconnue. Tenter d'opérer l'oreille gauche aurait été trop risqué, si bien que par la suite j'ai fonctionné avec une seule oreille. Pendant vingt ans, des aides auditives de plus en plus puissantes et de plus en plus perfectionnées m'ont permis d'avoir une activité professionnelle et une vie privée quasiment normales. Mais vers 2014 la dégradation de mon ouïe s'est accélérée, sans que mon médecin ou mon acousticien puissent m'aider. J'ai dû renoncer progressivement, malgré tous les supports FM, à la musique, au théâtre, au cinéma sans sous-titres, à beaucoup de rencontres amicales, notamment au restaurant, et enfin aux activités professionnelles.

Encouragé par Catherine Daoud, la présidente du

CISIC, j'ai contacté à l'hôpital parisien de La Pitié Salpêtrière le Dr Isabelle Mosnier qui m'a qualifié pour l'implant dans l'oreille sourde, à droite. Le tout s'est ensuite passé merveilleusement bien : bilan pré-opératoire, consultation d'anesthésiste, opération elle-même effectuée par le Dr Mosnier le 2 février 2018 en ambulatoire. Puis, l'activation du processeur à l'hôpital vingt-six jours plus tard, suivie de séances d'orthophonie avec une spécialiste proposée par l'hôpital dans mon quartier.

Entendre d'une oreille restée sourde pendant plus de vingt ans m'a procuré une forte émotion, lors de l'activation du processeur. D'autant qu'il y avait une incertitude quant à l'état du nerf auditif resté inactif si longtemps... Or, les électrodes, activées une à une, ont suscité d'abord des signaux de diverses fréquences, puis des bruissements et des piailllements. Mais quand la spécialiste qui procédait à l'activation s'est mise à parler, j'ai tout compris à travers l'implant, avec mon aide auditive coupée !

Certes, c'était encore très imparfait : comme si j'étais dans une grande pièce, pleine de bruits

divers, et les paroles prononcées à l'autre bout de la pièce m'arrivaient de loin. Cependant, un premier réglage effectué sept jours plus tard y a déjà apporté une amélioration, les bruits étant atténués et les paroles devenues plus distinctes. J'ai pu même, à travers l'implant seul, parler au téléphone avec mes proches, mais je n'osais pas le faire avec des inconnus.

Je me promène toute la journée avec à la fois l'implant et l'aide auditive branchés, même si la différence d'entente entre les deux me procure un léger vertige. Pendant une heure ou deux par jour, je fonctionne avec l'implant seul et je suis capable de discuter ainsi dans un environnement silencieux avec une, deux voire trois personnes. Mais dans le bruit je suis toujours perdu, même avec les deux supports.

J'attends maintenant d'autres réglages et d'autres améliorations, le tout échelonné sur une année, conscient qu'il me faudra encore beaucoup d'exercices et de patience avant de vraiment bien entendre grâce à cette ouïe artificielle, mais tout de même miraculeuse.

► **Assemblée générale et journée d'information**

Samedi 20 octobre 2018

de 9h30 à 16 h

30 rue Cabanis 75014 Paris

Comme chaque année, nous sommes heureux de vous retrouver à la Fiap Jean Monnet pour notre journée d'information CISIC.

Dès votre arrivée, nous vous remercions de signer les feuilles de présence à l'assemblée générale qui se trouvent sur notre stand accueil CISIC installé dans le hall de la Fiap Jean Monnet.

Les ateliers des fabricants débuteront à 14h pour une présentation détaillée des fonctionnalités des différents modèles de processeurs et afin de permettre à chacun d'en tirer le meilleur parti.

Sachez qu'en dehors des ateliers, vous pourrez toute la journée dialoguer directement avec les fabricants et les distributeurs d'accessoires disponibles pour répondre à vos questions.

Pour le déjeuner, vous pourrez vous rendre au self service de la Fiap ou déjeuner dehors.

N'hésitez pas à venir à la rencontre de notre équipe associative et de nos correspondants régionaux.

Notre journée associative se déroulera de la manière suivante :

→ 9h15 : Accueil des participants

Amphithéâtre Bruxelles

→ 9h30 : Assemblée générale CISIC.

→ 10h30 : Conférences

• **Jonathan Flament, audioprothésiste, régleur, Direction Scientifique Audika** : « **La bimodalité, le micro controlatéral : toutes les solutions avec un implant cochléaire** ». La question de la stéréophonie sera traitée en profondeur à travers la présentation critique des divers moyens techniques existants pour améliorer l'audition globale en cas de mono implantation. Jonathan Flament est par ailleurs le rapporteur d'une étude portant sur les audiométries comparées des patients bi-implantés versus mono-implantés avec système bimodal.

• **Dr Christine Poncet-Wallet, Chef de service ORL, Hôpital Rothschild à Paris** : « **Télémédecine, réseaux de soin, réglages à distance** ». Avec le développement de la télémédecine, quelles sont les pratiques et perspectives en matière de suivi à distance des implantés cochléaires ?

• **Dr Ghizlene Lahlou, Médecin ORL, Hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris** : « **Thérapies géniques : où en sommes-nous ?** » Un bilan complet sur l'état de la recherche en matière de thérapies géniques de la surdité, notamment appliquée au syndrome de Usher et la présentation de l'outil prometteur Crisp-R Cas9.

Salles Oslo, Madrid, Londres, Paris

→ A partir de 11h : Stands.

• Fabricants d'implants cochléaires : ADVANCED BIONICS, COCHLEAR, MEDEL, OTICON-NEURELEC.

• Revendeur d'aides techniques : AUDILO, PHONAK.

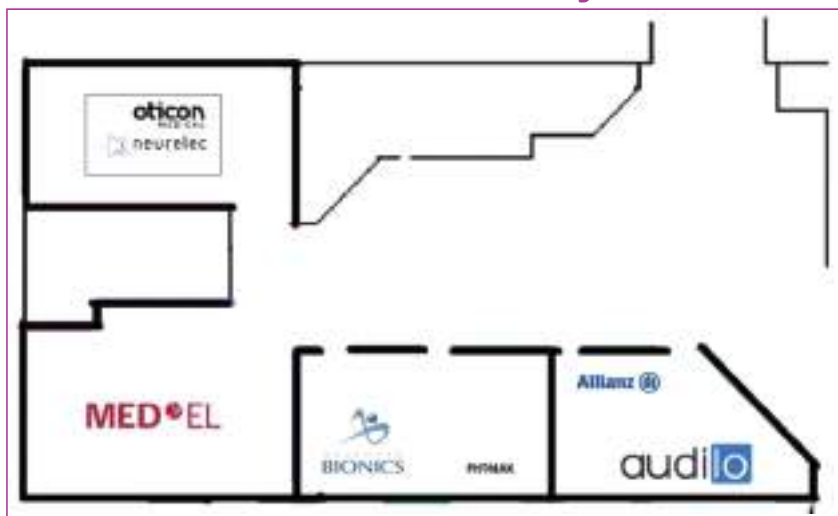
• Assurance implant cochléaire : Présence de Mme Véronique Faure, agent général Allianz qui pourra répondre à vos questions.

→ 14h : Ateliers fabricants d'implants cochléaires : ADVANCED BIONICS, COCHLEAR, MEDEL, OTICON-NEURELEC

Plan des stands au sous-sol



Plan des stands au 1^{er} étage



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Vous êtes conviés à participer à la 15^{ème} Assemblée Générale 2018 de l'Association CISIC qui aura lieu le :

Samedi 20 octobre 2018 à 9h30

à la FIAP JEAN MONNET (Amphithéâtre Bruxelles)

30 rue Cabanis 75014 Paris.

À l'ordre du jour :

- rapport moral présenté par la présidente,
- rapport financier présenté par la trésorière,
- élection du Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir joint en bas de cette page. Votre présence sera un témoignage de confiance à l'équipe de bénévoles qui gère l'association et un gage d'intérêt envers notre action d'information sur l'implant cochléaire.

Catherine Daoud
Présidente CISIC

POUVOIR (À RETOURNER : ASSOCIATION CISIC 41 RUE HENRI BARBUSSE 75005 PARIS)

Je soussigné(e) :, membre de l'Association CISIC,

donne pouvoir par la présente à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le 20 octobre 2018 à Paris, et en conséquence d'assister à cette Assemblée en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Le :

« Bon pour pouvoir »
(Mention manuscrite)

Signature

Fabricant

Advanced Bionics

79, rue Maryse Bastié – CS 90606
69675 Bron Cedex
Tel : 04 72 14 54 60
E-mail : info.france@advancedbionics.com

Advanced Bionics la solution



Advanced Bionics

Une marque Sonova

Notre boutique en ligne : www.advanced-bionics.fr

En plus de pouvoir commander vos accessoires et pièces détachées, vous trouverez également :

- des vidéos explicatives
- les notices d'utilisations téléchargeables
- un chat en ligne pour vos questions
- nos actualités, et des conseils de bon usage pour les produits



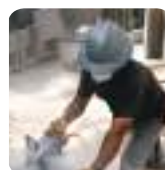
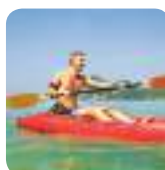
Créez votre compte afin d'accéder à tout moment à l'ensemble de ces informations. Il suffit de 2 minutes pour le créer, et nous activons votre compte dans les 48h maximum.

La saison estivale est là, pensez à utiliser votre AquaCase

Cet accessoire permet de rendre votre Naída CI 100% étanche.

Consignes d'utilisation :

- éléments nécessaires : cordon et antenne AquaMic
- avoir un programme dédié avec le microphone antenne activé
- s'assurer que le joint d'étanchéité est bien placé et toujours souple et doux
- rincer l'antenne AquaMic et l'AquaCase à l'eau claire après utilisation
- peut être utilisé dans un hamman (de 40 à 50°C), mais pas dans un sauna



Une question, un doute, ou encore besoin d'un conseil d'utilisation ?

Contactez votre Service Clients

Du lundi au vendredi

9h à 12h30
13h30 à 17h



par email
info@advancedbionics.com



par téléphone
04 72 14 54 60

Fabricant

Cochlear France

135 route de Saint-Simon – CS 43574
3105 Toulouse Cedex 1
Tél : 0805 200 016
servicepatients@cochlear.com

Cochlear et votre avenir



UN SOUTIEN POUR VOTRE AVENIR

Bourse d'études Graeme Clark 2018

Déposez votre dossier !

Date limite de candidature : 15 septembre 2018

Cette bourse vise à soutenir les jeunes porteurs d'implants cochléaires dans la poursuite de leurs études post-baccalauréat. Cochlear permet à un étudiant français, élu par un jury de professionnels de santé, d'accéder financièrement à l'apprentissage de son métier futur au travers d'une bourse dont le montant de 4 000€ est versé en deux fois.

Les résultats scolaires, le projet d'études, mais aussi la pratique d'activités sportives, culturelles ou associatives seront pris en compte dans l'attribution de l'aide.

Pour en savoir plus : www.cochlear.com/fr/home/connect/graeme-clark-scholarship



Fabricant

VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 avenue Roumanille – Bât. 6 – CS 70062
06906 Sophia-Antipolis Cedex
Tél. : 04 83 88 06 00
Email : office@fr.medel.com – www.medel.com

Medel à la pointe...



Utiliser son RONDO 2
Cela n'a jamais été aussi simple !



Le RONDO 2 a été spécialement conçu pour simplifier votre quotidien : plus de piles, plus de contraintes, pas de câbles.
La routine d'entretien et de manipulation propre aux autres processeurs n'est plus la même avec le RONDO 2 !
Réponse aux questions que vous vous posez :

Faut-il prévoir des piles de rechange ?	☐ NON
Faut-il enlever la batterie avant de recharger le RONDO 2 ?	☐ NON Placez simplement le RONDO 2 à l'envers sur la station de recharge. Le processus de charge dure 4h pour une autonomie jusqu'à 18h.
Faut-il changer le couvercle ?	☒ OUI Le couvercle permet de personnaliser le processeur selon vos envies, mais il sert aussi de couvre-microphone. Il doit être changé tous les 3 mois.
Faut-il changer la batterie ?	☐ NON
Faut-il déshumidifier le RONDO 2 ?	☐ NON

MED-EL reste à votre disposition pour toute question, aide ou dépannage !

Service après-vente
Ouvert du lundi au vendredi,
9h00 - 13h00 | 14h00 - 17h00
04 83 88 06 00 | office@fr.medel.com

MED-EL Care Center (Paris)
Ouvert du mardi au vendredi,
9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00
01 40 21 83 68 | office.paris@fr.medel.com

Fabricant

Oticon Medical / Neurelec

2720 ch. Saint Bernard – 06224 Vallauris
tél. : 04 93 95 38 29 • Fax : 04 93 95 38 01
Email : info-ic@oticonmedical.fr
www.oticonmedical.com

Oticon à votre écoute

SYSTÈME D'IMPLANT COCHLÉAIRE

Pour contacter votre Service Clients Oticon Medical



Comment contacter votre Service Clients ?

Oticon Medical est une société internationale spécialisée dans les **solutions auditives implantables**, dont l'objectif est de permettre à tous les utilisateurs d'accéder au monde merveilleux du son, à chaque étape de leur vie.

Pour être davantage à votre écoute, votre **Service Clients** est désormais accessible via une **ligne directe**, et avec des plages horaires étendues.

Votre Service Clients est disponible du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h00, en continu.

Ligne directe : 04 93 95 38 29
Fax : 04 93 95 38 01
Email : info-ic@oticonmedical.fr
Nouveau ! SMS : 07 55 51 24 19

Oticon Medical / Neurelec
2720 Chemin St Bernard
06220 VALLAURIS

Quand contacter votre Service Clients ?

- Pour commander vos piles et accessoires (cordons, antennes, aimants, etc...)
- Pour toutes questions sur l'utilisation de votre processeur de son et de ses accessoires, sur les voyages, les examens médicaux, etc...
- En cas de défaillance de votre processeur de son ou de ses accessoires
- Pour demander une révision de votre processeur de son
- Pour commander un Pack Sérénité
- Ou pour tout autre service !

Because
sound matters

www.oticonmedical.fr

oticon
MEDICAL

Agenda 2018 / 2019

CONFÉRENCES & RÉUNIONS

Assemblée générale à Paris

- samedi 20 octobre 2018

Réunions & Ateliers

- Samedi 24 novembre 2018 à Rouen
➡ Journée d'information

PERMANENCES

CERTA – Centre Charlotte Blouin

4, rue de l'Abbé Frémond, 49100 Angers
Accueil CERTA

Permanence de 10 h 15 à 12 h 15

- vendredi 31 août 2018
- vendredi 28 septembre 2018
- vendredi 12 octobre 2018
- vendredi 09 novembre 2018
- vendredi 14 décembre 2018

C.H.U Bordeaux

Place Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux
RDC du bâtiment « Tripode »

Permanence de 14 h à 16 h 30

- mardi 11 septembre 2018
- mardi 09 octobre 2018
- mardi 13 novembre 2018
- mardi 11 décembre 2018

C.H.U. Caen / CROP

4, avenue de Glattbach,
14760 Bretteville-sur-Odon
Salle de réunion Lavandes

Permanence de 14 h à 17 h

- mercredi 19 septembre 2018
- mercredi 17 octobre 2018
- mercredi 21 novembre 2018
- mercredi 12 décembre 2018

CHU Clermont-Ferrand

Hôpital Gabriel Montpied
58, rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand
Nouvelle salle de réunion du service ORL

5ème étage, première extension

Permanence de 14 h à 16 h

- mercredi 19 septembre 2018
- mercredi 17 octobre 2018
- mercredi 21 novembre 2018
- mercredi 19 décembre 2018

CHU Dijon – Hôpital du Bocage

14, rue Paul Gaffarel, 21000 Dijon
Salle amphi Bocage Sud, au rez-de-chaussée,
service ORL

Permanence de 10 h à 12 h

- mercredi 12 septembre 2018
- mercredi 14 novembre 2018
- mercredi 9 janvier 2019
- mercredi 13 mars 2019
- mercredi 15 mai 2019

CHU Grenoble

Bd de la Chantourne, 38700 La Tronche
Salle de cours, service ORL, 6° étage unité N,

zone Chartreuse

- mercredi 25 juillet 2018 ➡ de 10 h à 12 h
- jeudi 27 septembre 2018 ➡ de 10 h à 12 h
- mercredi 24 octobre 2018 ➡ de 14 h à 16 h
- jeudi 22 novembre 2018 ➡ de 10 h à 12 h
- mercredi 19 décembre 2018 ➡ de 14 h à 16 h

CHU Lyon – Hôpital Edouard Herriot

Place d'Arsonval, 69437 Lyon

Salle de Cours au sein du service consultation
ORL, en sous-sol à coté de l'amphithéâtre

- mercredi 04 juillet 2018 ➡ de 14 h à 16 h
- lundi 10 septembre 2018 ➡ de 14 h à 17 h
- mercredi 17 octobre 2018 ➡ de 14 h à 16 h
- lundi 19 novembre 2018 ➡ de 14 h à 17 h
- jeudi 13 décembre 2018 ➡ de 14 h à 17 h

CHU Lyon Sud

165, chemin du grand Revoyet, 69495 Pierre-Bénite
Pavillon ORL, au 5° étage dans la salle de cours en
face du secrétariat du Prof. Dubreuil

Permanence de 14 h à 16 h

- jeudi 20 septembre 2018
- jeudi 22 novembre 2018

CHU Gui de Chauliac Montpellier

80 av. Augustin Fliche 34090 Montpellier

Permanence de 9 h à 11 h

- jeudi 20 septembre 2018
- jeudi 18 octobre 2018
- jeudi 15 novembre 2018
- jeudi 20 décembre 2018

Institut Saint-Pierre de Palavas près de Montpellier

371, avenue de l'évêché de Maguelone

34250 Palavas-Les-Flots

Permanence de 10 h à 12 h

- mercredi 5 septembre 2018
- mercredi 3 octobre 2018
- mercredi 7 novembre 2018
- mercredi 5 décembre 2018

CHU Nantes

Aile Est, 5° étage, salle des familles service
chirurgie maxillo-faciale

Permanence de 9 h 15 à 11 h 15

- mardi 4 septembre 2018
- mardi 02 octobre 2018
- mardi 06 novembre 2018
- mardi 04 décembre 2018

CHU de Poitiers

2, rue de la Milétrie 86000 Poitiers

Permanence de 10h à 12h et de 14h30 à 17h

- vendredi 06 juillet 2018 ➡ journée
- vendredi 24 août 2018 ➡ après-midi
- vendredi 14 septembre 2018 ➡ matin
- vendredi 28 septembre 2018 ➡ journée
- vendredi 12 octobre 2018 ➡ journée
- vendredi 26 octobre 2018 ➡ journée
- vendredi 09 novembre ➡ journée
- vendredi 23 novembre 2018 ➡ journée
- vendredi 07 décembre 2018 ➡ journée

Clinique Champagne-Reims

1-3, rue de l'université, 51092 Reims

- jeudi 13 septembre 2018 ➡ de 9 h à 12 h

CHU Rennes – hôpital Pontchaillou

2, rue Henri le Guilloux, 35000 Rennes
Service ORL, 6° étage du bâtiment principal
Permanence de 14 h à 16 h

- mercredi 12 septembre 2018
- mercredi 10 octobre 2018
- mercredi 14 novembre 2018
- mercredi 12 décembre 2018

Près de Lannion

Groupe MEDIPLURIEL - ZAC de Kertanguy

22700 Saint-Quay-Perros

Permanence de 9 h30 à 11 h

CHU Rouen

1, rue de Germont, 76031 Rouen

Pavillon Dévé 1er étage pavillon ORL

Permanence de 14 h 30 à 16 h 30

- mardi 28 août 2018
- mardi 25 septembre 2018
- mardi 09 octobre 2018
- mardi 04 décembre 2018

CHU Saint-Etienne

Avenue Albert Raiuond 42270 Saint Priest-en-Jarez

Hôpital nord, Bât. B, 1er étage, salle Bessat

Permanence de 13 h à 15 h

- mercredi 19 septembre 2018
- mercredi 21 novembre 2018

CHU Purpan – Toulouse

1, place du Dr Baylac 31059 Toulouse

Service ORL 3° étage - porte C13

Permanence de 10 h 30 à 16 h 30

- mercredi 12 septembre 2018
- mercredi 10 octobre 2018
- mercredi 14 novembre 2018
- mercredi 12 décembre 2018
- mercredi 09 janvier 2019
- mercredi 13 février 2019
- mercredi 20 mars 2019
- mercredi 10 avril 2019
- mercredi 15 mai 2019
- mercredi 12 juin 2019

C.H.U Bretonneau – Tours

2, boulevard de Tonnellé 37044 Tours

Permanence de 14 h à 16 h

- mercredi 11 septembre 2018
- mercredi 13 novembre 2018
- mardi 15 janvier 2019
- mardi 12 mars 2019
- mardi 14 mai 2019
- mardi 10 septembre 2019

CRCSI de la Réunion

9 rue Jacob de Cordemoy

97490 Sainte Clotilde -La Réunion

Permanence de 8 h à 12 h

- mardi 28 août 2018
- mardi 30 octobre 2018
- mardi 04 décembre 2018

Pour les dates ultérieures, consultez
notre site internet ou les affiches au
sein des CHU.